

Introduction

La genèse de la philosophie politique et les préfigurations de l'Idée d'État

À forger le projet de penser la signification de la dimension *politique* de l'existence humaine, on se trouve aussitôt confronté au constat d'une relative *modernité* de la notion d'*État*. En effet, si la réflexion philosophique sur la nature de la société et sur le fondement de l'autorité politique que cette communauté organisée doit se donner est aussi ancienne que notre tradition de pensée occidentale, qui remonte aux origines de la philosophie grecque, ce n'est que beaucoup plus tardivement que s'est constitué cet « objet théorique » qu'est l'*État* au sens moderne. Certes, les Grecs ne se sont pas contentés de vivre dans une Cité obéissant à des lois et relevant d'un pouvoir spécifique, ils ont déjà développé une véritable réflexion philosophique sur cette existence communautaire. Le politique est déjà *pensé* par les Grecs, et apparaît dans l'Athènes des *vi^e*, *v^e* et *iv^e* siècles avant J.-C. Déjà évoquée par les penseurs présocratiques, puis par les Sophistes, la politique devient l'un des thèmes centraux de la philosophie, notamment avec Platon et Aristote. Ce n'est pas pour autant que le concept d'État y soit pensé et pris en compte pour lui-même, car la « communauté d'hommes libres », telle qu'Aristote en propose l'analyse dans sa *Politique*, ne saurait encore être désignée du concept moderne d'« État ». Il reste

cependant, et c'est cette conviction qui guidera notre démarche dans le présent ouvrage, qu'on ne saurait comprendre le Pouvoir, dans ses manifestations les plus modernes, et singulièrement selon celle de l'État, sans procéder à un détour théorique prenant en compte la philosophie politique classique, antique et médiévale. L'État moderne est sans conteste une construction théorique, qui ne se comprend qu'à la lumière de la lente élaboration dont elle fit l'objet dans l'histoire occidentale. Ce caractère « construit » de la notion d'État ne doit d'ailleurs pas nous étonner ; car, comme on l'a remarqué : « Les difficultés que le langage éprouve à rendre compte de l'État proviennent de ce qu'il n'appartient pas au monde des phénomènes concrets. Nul ne l'a jamais vu. Et comme on ne peut cependant douter de sa réalité, c'est qu'elle est d'ordre conceptuel. L'État est une idée¹. » En d'autres termes, l'État est *pensé*, essentiellement parce que l'homme, confronté à la nécessité de son existence collective, ne peut pas ne pas se poser la question de l'organisation « politique » de cette communauté : « Si l'État est une idée, il n'existe que parce qu'il est pensé. C'est dans la raison d'être de cette pensée que réside son essence. Cette raison n'est pas mystérieuse ; elle est d'une simplicité aveuglante : l'homme a inventé l'État pour ne pas obéir à l'homme. L'idée de l'État procède du souci de détacher les rapports d'autorité et d'obéissance des relations personnelles de chef à sujet. Il suit de là que l'État est le support d'un pouvoir qui transcende la volonté individuelle des personnalités qui commandent². »

L'idée de l'État apparaît ainsi, dans le cadre conceptuel de la philosophie politique, comme une réponse majeure au problème de l'organisation et de la structuration des relations entre les hommes au sein de la collectivité. Si toutes les sociétés humaines, des plus « primitives » aux plus modernes et aux plus raffinées, comportent

1. G. Burdeau, article « État », in *Encyclopaedia Universalis*, Paris, 1976, vol. 6, p. 582

2. *Ibid.*, p. 582.

toujours un *pouvoir* prétendant prendre en charge les intérêts du groupe, ce pouvoir ne revêt pas toujours les mêmes formes. C'est pourquoi il convient de ne pas confondre les notions de « pouvoir » et d'« État », sans parler d'autres notions encore, comme par exemple celle de « souveraineté », dont nous verrons l'importance dans le processus de structuration théorique de l'État au sens moderne. L'État n'incarne pas n'importe quel type de pouvoir politique, en sorte que son concept ne saurait recouvrir toute espèce de relation de commandement et d'obéissance entre les membres d'une communauté. Que l'État donne sens et forme à l'*autorité* politique, cela ne fait aucun doute. L'étymologie même du terme en témoigne ; en effet, le mot vient du latin *status*, « action de se tenir », et « position », « situation » (de *stare* « se tenir debout »). En latin, *status* était souvent associé à *civitas* et à *imperium*, et ce n'est que tardivement que ce terme a pris le sens de « forme de gouvernement » ; on peut considérer que le mot n'a pris le sens actuel d'institution politique exerçant un pouvoir souverain qu'à partir de la fin du XIV^e siècle (v. 1500), pour désigner une nouvelle forme d'organisation du pouvoir politique apparue sur les décombres de la société féodale¹. Mais ce n'est qu'au moins un siècle plus tard encore (au XVI^e siècle), que le concept d'État se configure et prend la signification que nous lui attribuons aujourd'hui.

Toute analyse de l'idée d'État doit donc composer deux démarches complémentaires : d'une part, distinguer ce que les modernes entendent par État avec les termes concurrents en latin qui ont pu être utilisés pour désigner le pouvoir qu'exerce la puissance publique : l'*Urbs*, la *Civitas*, le *Dominium*, l'*imperium* ou la *res publicae*, ainsi que de nombreuses autres formes de commandement d'une communauté ;

1. Dans l'article qu'il consacre à l'entrée « État », Alain Rey précise : « Un sens spécialisé a eu une fortune particulière et constitue une unité lexicale à part entière. État, aujourd'hui écrit avec une majuscule, est utilisé depuis la fin du XIV^e siècle (v. 1500) pour désigner un groupement humain soumis à la même autorité, puis (1549) l'autorité souveraine qui s'exerce sur l'ensemble d'un peuple et d'un territoire », *Dictionnaire historique de la langue française*, Le Robert, publié sous la direction d'Alain Rey, Paris, 1992, t. 1, p. 736.

et, d'autre part, tenir compte, dans son projet de compréhension de ce qu'est l'État au sens moderne, de ces multiples acceptions passées, tant elles ont été opératoires, au plan du sens, dans la constitution moderne du concept.

Disons, à titre de proposition définitionnelle tout à fait provisoire, que l'État, dans son concept, peut être défini comme la forme consciente et organisée d'une communauté ; il constitue l'organisation rationnelle qui prend des décisions raisonnables afin de sauvegarder cette communauté. Nous avons ici à réfléchir sur l'essence de l'État (ce pour quoi nous devons mettre une majuscule), et non pas sur telle ou telle forme historiquement constituée d'état. Notre réflexion se veut donc *philosophique*, en tant qu'elle tente de *s'élever au concept* ; la justification de cette méthode réside dans la nécessité où nous nous trouvons de disposer d'un concept de l'État (en soi pour soi), seul susceptible de nous offrir un critère d'évaluation critique pour toute forme d'état empiriquement donnée¹. Comment juger, en effet, de l'adéquation de tel ou tel état historique à son essence en l'absence de tout concept de l'État ? Comment apprécier politiquement mais aussi éthiquement un état donné dans l'histoire si nous ne disposons pas du seul critère d'évaluation possible en la matière, le concept d'État ?

Répondons tout de suite à une objection éventuelle, portant sur cette démarche, proprement philosophique, et qui vise à se donner une définition du *concept d'État*, de l'État en soi pour soi, et ce, indépendamment de toute référence à un état particulier, historiquement donné, dans le présent ou le passé. Cette démarche n'est pas nouvelle, elle est aussi vieille que la philosophie elle-même, et trouve sa justification, déjà expliquée par Platon, dans ses dialogues

1. Ayant envisagé cette objection selon laquelle l'« État » n'existe pas, mais seulement des états particuliers, empiriques, concrets, et donc contingents, Éric Weil répond : « le fait qu'aucune rose n'est parfaite n'empêche point de parler de *la* rose ; au contraire, c'est parce que nous pouvons parler de *la* rose que nous pouvons constater les imperfections de toutes les roses rencontrées dans la réalité », É. Weil, *Philosophie politique*, Paris, Vrin, 1956, p. 132.

socratiques, dans la nécessité de disposer d'un concept de toute chose, d'une Idée, universelle et nécessaire, sans laquelle il nous serait même impossible de viser cette chose, quelle qu'elle soit, de la nommer, de la désigner, mais aussi, par la suite, d'évaluer à son aune tout exemplaire particulier, empirique et concret, de cette réalité idéale. Comment parler d'un état, quel qu'il soit, et *a fortiori* le qualifier d'état juste ou injuste, si nous ne disposons pas, au préalable, d'un concept d'État en soi, c'est-à-dire si nous n'avons pas déjà identifié ce qu'est l'essence même de tout État, afin de savoir que ce que nous avons sous les yeux appartient bien à cette catégorie de réalités ? Dans sa *Philosophie politique*, Éric Weil envisage cette objection selon laquelle parler d'« État » constituerait une simple abstraction, sans rapport avec la réalité, puisqu'aussi bien il n'existe nulle part d'« État » en soi, mais seulement des états particuliers : « L'État, selon cette conception, ne peut former le sujet d'aucun jugement valable, car il n'y a pas d'État à proprement parler. L'État n'est qu'une association particulière parmi toutes les associations, et les associations n'existent que dans le sens, très abstrait, dans lequel existent les fictions du droit. L'État n'agit pas, seuls des individus agissent. On ne voit pas l'État, on ne voit que des fonctionnaires, des ministres, des rois, des citoyens, bref, des hommes qui parlent au nom de l'État ou suivent ceux qui le font, et qui parlent et obéissent comme si cette entité imaginaire avait une consistance égale ou même supérieure à la leur¹. » Selon cette objection, il serait abusif de parler d'« État », et l'on ne manipulerait là qu'une simple abstraction, une « fiction du droit », sans rapport avec la réalité, qui ne nous confronte jamais à l'« État » en soi, mais seulement à un certain nombre d'individus agissant au nom de l'État. En vérité, la réponse à cette objection est fort simple : Éric Weil rappelle, comme nous l'avons fait plus haut brièvement, « les premiers principes de la philosophie », qu'une telle objection ignore superbement. Mais c'est précisément là sa faiblesse : dire qu'il n'y a

1. É. Weil, *Philosophie politique*, *op. cit.*, p. 133.

pas d'État, mais seulement une multiplicité d'individus qui parlent et agissent en son nom, constitue un « atomisme dogmatique » : on « atomise » la notion d'État en la ramenant à un grand nombre de personnes et de fonctions, sans voir que cette atomisation n'est pas une démarche plus légitime, et s'avère tout autant métaphysique, que la référence à l'État comme tel. Car s'il est vrai que l'État n'existe qu'à travers les individus qui le composent, ceux-ci, à leur tour, ne sont ce qu'ils sont et ne font ce qu'ils font que par et pour l'État. Il n'y a donc aucune raison de privilégier les individus sur l'organisation à laquelle ils appartiennent. Si l'on veut saisir la « nature positive de l'État », on ne peut faire l'économie de cette organisation suprême, « organisation d'organisations, voire l'organisation dans le cadre de laquelle toutes les autres organisations sont fondées ou se maintiennent, agissent, reçoivent leurs statuts et leur statut¹. » Que l'on se focalise donc sur les individus qui agissent au nom de l'État, cela ne saurait nous faire oublier que c'est bien au nom de l'État qu'ils agissent : « on oublie difficilement l'existence de l'État, et l'agent de police, le percepteur d'impôts et le conseil de guerre sont là pour rafraîchir la mémoire de ceux qui sur ce point seraient portés à la distraction². » Répondre à cette objection du caractère « abstrait » de la notion d'État, c'est donc rappeler que « l'État n'est pas une construction, une invention conçue par des hommes isolés avant l'existence de l'État : l'État, dans l'acception la plus stricte du terme, est devenu, et si ce devenir n'avait pas été ce qu'il fut, le monde des hommes serait autre, à tel point autre qu'aucune imagination n'arrive à s'en faire une image à moins de se contenter du souvenir de la barbarie³. »

1. É. Weil, *Philosophie politique*, op. cit., p. 133.

2. *Ibid.*, p. 133.

3. *Ibid.*, p. 134. É. Weil ajoute un peu plus loin « L'État est *devenu*, il n'a pas été *fait*. Tout *dans l'État* a été *fait* et tout État moderne a son origine dans l'action de certains hommes, de certains individus qui ont organisé un appareil de puissance : c'est celui-ci qui a donné naissance à l'État. Tout dans l'État, une fois qu'il est né comme conscience de la communauté, reste soumis à l'examen, toujours à renouveler, de son adaptation à ses tâches », *ibid.*, p. 138.

Loin de n'être qu'une abstraction, c'est au contraire de l'État qu'on ne saurait faire abstraction ; de même que les pierres, les plantes et les animaux ne se comprennent que sur le fond de la nature à laquelle ils appartiennent, les individus n'existent et n'agissent que selon leur place et leur fonction au sein de l'État : « Seuls des individus agissent : mais ils n'agissent pas en tant qu'individus naturels s'ils agissent raisonnablement et librement ; ils agissent à partir d'un universel et en vue d'un universel. Il n'y a pas d'homme sans plus, il n'y a que des hommes possédant des qualités, et ces qualités de fonctionnaire, de ministre, de souverain, de citoyen, ne sont ce qu'elles sont que dans une communauté structurée – dans l'État [...] Ce sont, en effet, des individus qui agissent au nom de l'État : mais c'est au nom de l'État qu'ils agissent¹. » L'objection, qui en appelle au caractère abstrait de l'État pour récuser toute réflexion philosophique sur le concept d'État en soi, tombe ainsi d'elle-même, et révèle son inanité ; qu'on le veuille ou non, l'État n'est pas une simple « fiction », une abstraction, mais une vraie réalité (Hegel aurait parlé de *Wirklichkeit*, une « effectivité réelle ») puisque c'est bien *par et pour lui* que les individus qui le représentent et le mettent en œuvre le font. C'est pourquoi la démarche de fondation conceptuelle, au moyen d'une définition rigoureuse du concept d'État, constitue un préalable nécessaire à toute réflexion philosophique sur ce qu'est l'État.

Sous réserve que l'objet de cette réflexion soit déjà identifiable comme relevant de ce que, nous autres modernes, entendons par « État », du moins constitue-t-elle l'objet central et essentiel de la philosophie politique depuis son apparition dans l'histoire de la pensée occidentale. Comme le remarque Éric Weil : « La philosophie politique se définit, depuis ses débuts en Grèce, comme la tentative de saisir par la pensée la nature (la structure fondamentale) de l'État². »

1. É. Weil, *Philosophie politique*, op. cit., p. 134.

2. É. Weil, article « Politique », *Encyclopaedia Universalis*, Paris, 1968, vol. 13, p. 225.

La réflexion politique s'efforce en effet de comprendre la vie des hommes en communauté, laquelle constitue pour elle un fait fondamental. Pour autant, s'interroger sur le rôle, le sens et la fonction de l'État dans les communautés humaines qui se sont succédées dans l'histoire, requiert, de la part de la philosophie politique, une définition plus rigoureuse de son objet, et donc une restriction du champ de son étude. Car toutes les formes de communautés humaines n'ont pas nécessairement impliqué la constitution d'un État, au sens propre du terme. C'est pourquoi, comme le note encore Éric Weil : « La philosophie politique, comme l'indique le terme ("politique", du grec *polis*, cité-État), n'a pas affaire à toutes les formes de communautés ; ce n'est que pour pouvoir y opposer son propre problème qu'elle peut s'intéresser à des groupements "primitifs", dans lesquels il existe sans doute un pouvoir, mais où ce pouvoir n'est pas réfléchi, c'est-à-dire potentiellement mis en question par les membres de la communauté : des conflits existent, des luttes pour la préséance se rencontrent dans des sociétés animales, à plus forte raison dans des sociétés humaines hautement développées sur les plans administratif, technique, religieux ; mais le pouvoir y est longtemps considéré comme sacré, divin, éternel, et si nous pouvons y découvrir des luttes entre clans, groupes, classes, partis, les concepts dont nous nous servons alors sont les nôtres, non ceux dans lesquels pensaient les sujets et les dirigeants de ces unités au sein desquelles la vie politique est un fait, mais où une réflexion sur ce fait ne peut pas naître¹. » En d'autres termes, s'il n'existe sans doute pas de société humaine dont toute forme de hiérarchie et de pouvoir serait absente, il convient pour autant de ne pas oublier que tout pouvoir ne prend pas nécessairement la forme de l'État, et, d'autre part, qu'il convient toujours de s'interroger sur la nature même du pouvoir qui s'impose à une société donnée, ainsi qu'au niveau de réflexion dont il fait l'objet dans cette même société.

1 É. Weil, « politique », *op. cit.*, p. 226.